

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2012-0016/DC/SED du 8 mars 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un vice-président de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)

NOR : ETSX1230421S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 8 mars 2012,
Vu la décision n° 2010-09-027/MJ du 1^{er} septembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS),

Décide :

Article 1^{er}

M. François Parquin, membre à voix délibérative de la CNEDIMTS, est nommé vice-président de la CNEDIMTS en remplacement de Mme Françoise Roudot-Thoraval.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 8 mars 2012.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU